

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 925 expulsant Ali Ismail du territoire

n° 925

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1949

Date de publication  
27 août 1949

Date du numéro  
31 août 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du ? février 19356 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers A la Côte française des Somalis, promulgué à la colonie par arrêté du 9 avril 1955 : Vu l'arrêté du 26 novembre 1939 prenant diverses mesures à l'égard des militaires, miliciens et askaris licenciés par mesure disciplinaire : Vu l'arrêté n° 1035 du 3 février 1943 modifié par l'arrêté n° 310 du 13 mai 1944: Vu la décision n° 916 du 24 août 1949 portant licenciement par mesure disciplinaire du milicien de 2° classe Ali Ismaïl, n° mle 1954,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est expulsé du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances : 1954. Ali Ismaïl, né vers 192% à Arguessa (Somaliland), fils de Ismaïl Djama et de Aïcha Dirieh, demiciliés à Argueissa (Somaliland), ex-milicien licencié par mesure disciplinaire, Art. 2, — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.